

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2021

PROTECTION PATRIMONIALE LANGUES RÉGIONALES - (N° 4035)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT**N ° 106**

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 2 TER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.